

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2004



Communauté de Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon

17, rue de l'Hôtel de Ville – BP 17047

35470 BAIN DE BRETAGNE

☎ 02.99.43.70.80 - 📠 02.99.44.82.51

# RAPPORT D'ACTIVITES 2004

## SOMMAIRE

De la transparence du fonctionnement des E.P.C.I.	p. 1
Le fonctionnement de la Communauté de Communes	p. 2
Rappel des compétences de la Communauté de Communes	p. 3
Le personnel de la Communauté de Communes	p. 7
Le siège de la Communauté de Communes	p. 9
Les finances de la Communauté de Communes	
Budget Principal	p. 10
Budget Développement Economique	p. 14
Budgets de Zones	p. 18
Les activités de la Communauté de Communes	
L'aménagement du territoire – Le développement local	p. 20
Le développement économique	p. 23
Le logement	p. 31
L'environnement	

Collecte et traitement des ordures ménagères	p. 34
Chantier d'Insertion	p. 35
Assainissement Non Collectif	p. 36
Contrat Eau Paysage Environnement	p. 37
Le tourisme	p. 39
Actions diverses	p. 42
Les espaces multimédia	
Le Point Information Jeunesse	
La communication	
La formation pour le personnel des Communes	

## **De la transparence du fonctionnement des E.P.C.I.\* ...**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Président de tout E.P.C.I.\* doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif de celui-ci .

Le maire doit communiquer ce rapport au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.\* peuvent être entendus .

Le Président de l'E.P.C.I.\* peut être entendu par le Conseil Municipal de chaque commune, soit à sa demande, soit à celle du Conseil Municipal .

Enfin, les délégués de la commune rendent compte, au moins deux fois par an, au Conseil Municipal de l'activité de l'E.P.C.I.\* .

\* E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## **Le fonctionnement de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes est administrée par l'organe délibérant qu'est le Conseil de Communauté composé de 47 délégués titulaires .

En 2004, le Conseil s'est réuni par 9 fois . Ses réunions ont eu lieu dans les Communes suivantes ⇨

- ◇ LALLEU (2 fois)
- ◇ ERCE EN LAMEE
- ◇ CREVIN
- ◇ POLIGNE
- ◇ LA COUYERE
- ◇ LE PETIT FOUGERAY
- ◇ PANCE
- ◇ LA NOE BLANCHE

la Communauté de Communes souhaitant organiser ses réunions sur l'ensemble de son territoire de façon à permettre à chaque délégué communautaire de mieux connaître les 17 Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

En moyenne, les réunions sont organisées au rythme suivant ⇨

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| ➤ Réunion de Conseil | Toutes les 6 semaines |
| ➤ Réunion de Bureau  | Toutes les 3 semaines |

# Rappel des compétences de la Communauté de Communes

Les compétences de la Communauté de Communes concernent les domaines suivants ⇨

## 1. Compétences en matière de développement économique

- Elaboration et mise en œuvre du développement économique communautaire.
- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.
- Accueil et aides auprès des entreprises ou des personnes qui ont un projet de création, d'extension, ou d'implantation d'activité.
- Réalisation de bâtiments et d'équipements nécessaires aux activités économiques et touristiques d'intérêt communautaire.
- Recherche d'activités économiques créatrices d'emploi.
- Promotion de l'espace économique.
- Amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des personnes par la mise en place d'un Point Accueil Emploi et la présence de la Mission Locale, par la gestion et le suivi d'un Chantier d'Insertion.

## 2. Compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Mise en place d'un S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) – schéma de secteur.
- Création et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Consultation lors de l'élaboration, la modification et la révision du P.O.S. ou des P.L.U. des communes en vue d'une certaine harmonisation sur l'ensemble du territoire.
- Aménagement rural :
  - Participation à la mise en valeur des communes par des opérations concertées d'amélioration telles que Plan Lumière, rénovation du petit patrimoine bâti par le biais de l'intervention du Chantier d'Insertion.
  - Aménagement et protection d'espaces naturels ou patrimoniaux d'intérêt communautaire.
  - Participation à la réalisation d'opérations groupées d'aménagement foncier.

### **3. Compétences en matière de voirie**

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêts communautaire, c'est à dire des voiries et réseaux internes aux zones d'activités intercommunales.
- Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées.
- Mise en place d'un réseau intercommunal de sentiers pédestres.

### **4. Compétences en matière de logement social – habitat – cadre de vie**

- Mise en place d'actions ou d'aides, dans le cadre d'opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement social des personnes défavorisées.
- Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat.
- Maîtrise d'ouvrage d'opérations d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H., P.I.G.,...)
- Gestion et suivi de la demande des ménages en logements locatifs sociaux.
- Coordination des programmes de logements sociaux des communes. Participation à la négociation des prêts locatifs aidés et proposition de leur répartition sur le territoire de la Communauté de Communes, lors des Tables Rondes de l'Habitat.
- Aménagement et gestion d'aire d'accueil et de passage destinées aux gens du voyage.

### **5. Compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement**

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Gestion et développement de la déchetterie et des plates-formes de regroupement de déchets verts.
- Mise en place d'une collecte sélective pour les encombrants, bâches plastiques,... sur les plates-formes de regroupement.
- Mise en œuvre d'actions de prévention ou de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- Etude et réalisation de projets ayant un intérêt communautaire.
- Actions en faveur de l'Assainissement Non Collectif :
  - Réalisation du contrôle technique sur les volets suivants →
    - Contrôle de conception
    - Contrôle de réalisation
    - Contrôle de fonctionnement
    - Contrôle de l'entretien
  - Coordination des études engagées par les communes (étude de zonage d'assainissement, diagnostics complémentaires,...) et accompagnement des élus, par

la mise à disposition d'un technicien, dans le cadre du déroulement et du suivi de ces études.

- Suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

## **6. Compétences en matière de culture**

- Contribution au développement des activités culturelles par le soutien aux associations d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire visant à développer la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire.
- Participation à la mise en place de cybercommunes sur le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, pour favoriser l'accès aux multimédias à l'ensemble de la population.

Il apparaît que, compte tenu de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, du 13 août 2004, les Communautés de Communes disposent d'une année pour définir l'intérêt communautaire pour chacune de leurs compétences . A défaut de précision précise, l'intégralité des compétences sera transférée . De plus, dans le cadre de cette loi, il est dorénavant possible de verser des fonds de concours entre les E.P.C.I. et les communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement .

Ainsi dans un premier temps, la Communauté de Communes a lancé une consultation des communes pour recueillir leur avis sur une éventuelle extension de compétences dans les années à venir . Sur les 17 communes composant le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, 11 ont évoqué cette question au sein de leur Conseil Municipal : 7 sur le Canton de BAIN DE BRETAGNE et 4 sur le Canton du SEL DE BRETAGNE .

De cette interrogation, il en est ressorti les éléments suivants :

### **Les 3 premières compétences les plus demandées**

#### **ENFANCE – JEUNESSE**

**6 communes**

2 communes proposent la prise en charge du fonctionnement des structures existantes

2 communes évoquent plus particulièrement la petite enfance

1 commune cite seulement la jeunesse

1 commune cite seulement l'enfance

#### **VOIRIE**

**4 communes**

1 commune précise par contre que la voirie doit rester communale

<b>TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>3 communes</b>
<b>Puis ont été cités ponctuellement</b>	
<b>EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>2 communes</b>
<b>PISCINE</b>	<b>2 communes</b>
<b>PERSONNES AGEES</b>	<b>1 commune</b>
<b>LOGEMENT SOCIAL (dans sa globalité)</b>	<b>1 commune</b>
<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE</b>	<b>1 commune</b>
<b>EQUIPEMENTS D’ENSEIGNEMENTS</b>	<b>1 commune</b>

Suite à cette consultation, la Communauté de Communes a décidé de mener une réflexion sur la redéfinition de l’ensemble de ses compétences . Ce travail sera poursuivi sur l’année 2005 .

## **Le Personnel de la Communauté de Communes**

Mme DINDAULT assure la direction générale des services de la Communauté de Communes.

Elle est secondée par Mme MONTIER sur un poste d'adjoint administratif . Mme MONTIER assure le secrétariat, l'accueil du public et téléphonique, le suivi et la paie du personnel, ainsi que le suivi du chantier d'insertion . Elle centralise l'enregistrement en numéro unique des demandes de logement locatif sur toutes les Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

Mme GUILLEMAIN, adjoint administratif principal, assure la gestion financière et le suivi des marchés publics .

Mr COURTIGNE recruté dans le cadre du dispositif « Emploi Jeune » depuis décembre 1999, assure l'assistance technique des Communes au titre de la compétence « Assainissement Non Collectif », et contrôle la conception et la réalisation des dispositifs d'assainissement autonome des particuliers . En cours d'année, Mr COURTIGNE a passé avec succès le concours de technicien supérieur de la Fonction Publique Territoriale . De ce fait et compte tenu de la réglementation en matière d'A.N.C. (assainissement non collectif), la Communauté de Communes a décidé de créer 2 postes de technicien supérieur, le premier poste étant pourvu par Mr COURTIGNE . Il sera procédé au recrutement du second technicien fin 2005, lors de la mise en place du S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif) .

Le Chantier d'Insertion a été encadré par Mr FERLAY qui a souhaité ne pas renouveler son contrat de travail en octobre 2004 . Il a été remplacé par Mr GOUPILLON jusqu'alors C.E.C. sur le Chantier d'Insertion, et qui assurait déjà la suppléance de Mr FERLAY . Ce chantier est composé d'une équipe d'une dizaine de personnes placées en contrats aidés (de type Contrat Emploi Solidarité, et Contrat Emploi Consolidé) . Mr GOUPILLON a pour mission :

- La direction des activités du chantier
- Le suivi technique du chantier

- L'encadrement et le suivi pédagogique de l'équipe travaillant sur le chantier

Mr ROUILLE, recruté depuis juin 2002 dans le cadre du dispositif « Emploi Jeune », intervient également sur le Chantier d'Insertion . Il a une double mission :

- D'une part, l'accompagnement social des personnes travaillant au chantier d'insertion
- D'autre part, la mise en valeur du réseau de chemins de randonnées sur le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, ainsi qu'un travail important de cartographie et de mise à jour de l'inscription des chemins au P.D.I.P.R. (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

Mme ROBERT, en poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001, sous statut « Emploi Jeune », est chargée de la mise en œuvre et de l'animation des espaces multimédia de la Communauté de Communes . En début d'année, elle a été reçue au concours d'animateur territorial de la Fonction Publique . La Communauté de Communes s'est alors engagée à créer un poste d'animateur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et recruter sur ce poste Mme ROBERT . Celle-ci s'est d'autre part inscrite à une formation d'animateur D.E.F.A. (Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions de l'Animation) à l'I.R.T.S. (Institut Régional du travail Social en Bretagne) de RENNES, et dont le coût est pris en charge par la Communauté de Communes .

Enfin, Melle BERNARD, recrutée en février 2002 également sous statut « Emploi Jeune », anime le Point Information Jeunesse situé à BAIN DE BRETAGNE, et gère la communication de la Communauté de Communes .

## **Le siège de la Communauté de Communes**

Les bureaux de la Communauté de Communes occupent actuellement le second étage du Centre Administratif de BAIN DE BRETAGNE sur une superficie totale de 112,13 m<sup>2</sup> . Pour cela, une convention de mise à disposition de locaux a été passée avec la Ville de BAIN DE BRETAGNE .

Concernant le futur siège de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire avait précédemment approuvé le projet architectural et le plan d'aménagement intérieur du bâtiment situé à l'entrée Nord de la Ville de BAIN DE BRETAGNE, dans un secteur mixant bâtiments d'activités et habitat .

En fin d'année, il a été par ailleurs décidé d'acquérir un bâtiment industriel (occupé auparavant par l'entreprise T.I.B. partie s'installer en août 2004 dans ses nouveaux locaux situés sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard II) . Il s'agit d'un bâtiment d'environ 860 m<sup>2</sup> implanté sur un terrain de 3.270 m<sup>2</sup> de superficie, qui se trouve dans la Zone de Sabin, en continuité directe du futur siège de la Communauté de Communes .

Cette nouvelle acquisition permet d'accueillir les services du Chantier d'Insertion et de prévoir plus largement l'espace suffisant pour aménager des places de parkings . Ainsi, il sera dégagé plus d'espaces dans le premier bâtiment pour les bureaux et il pourra même être envisagé à l'avenir, si besoin, une possibilité d'extension .

De ce fait, il est devenu nécessaire de redéfinir avec le maître d'œuvre, le programme de travaux de l'ensemble du futur siège de la Communauté de Communes . Ce qui entraîne un certain retard dans la réalisation des travaux .

## Les finances de la Communauté de Communes

### BUDGET PRINCIPAL

➤ <b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>4.807.276,65 €</b>
dont	4.449.700,13 € en Fonctionnement
et	357.576,52 € en Investissement
➤ <b>Recettes de l'exercice</b>	<b>5.238.605,97 €</b>
dont	4.854.769,04 € en Fonctionnement
et	383.836,93 € en Investissement

Compte tenu de l'excédent reporté :

1.923.853,47 € en Fonctionnement

les résultats 200 se sont traduits par :

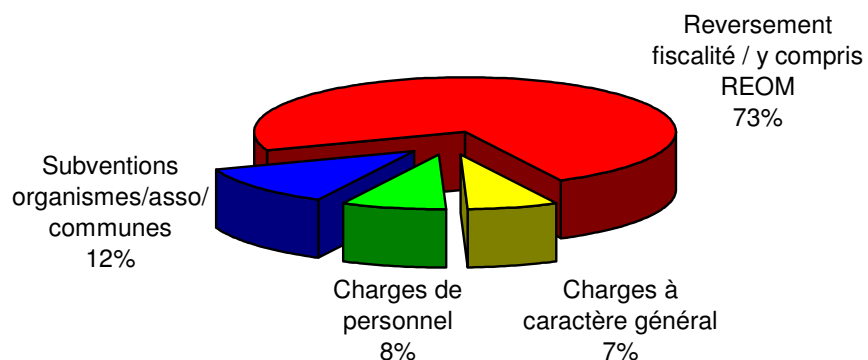
un excédent de Fonctionnement de 2.328.922,38 €

un excédent d'Investissement de 26.260,41 €

**soit un résultat cumulé de + 2.355.182,79 €**

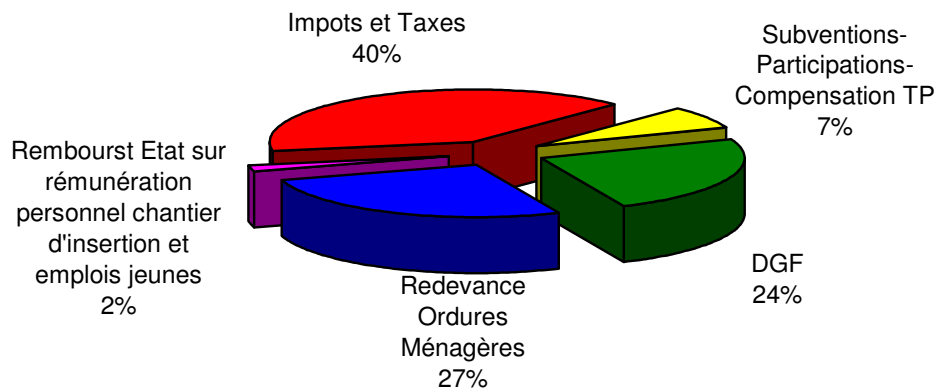
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion des services  
4 345 940,38€



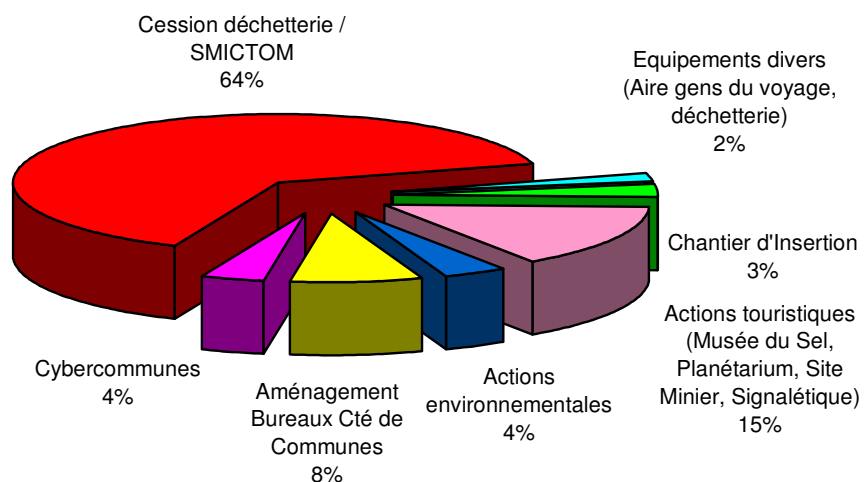
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de gestion des services  
4 843 021,59€



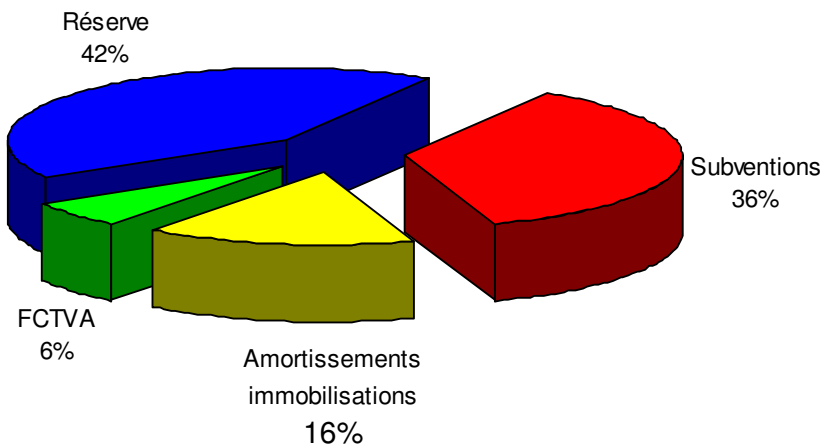
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles de l'exercice  
310 246,84€



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles de l'exercice  
242 211,50 €



## **LA FISCALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Depuis 2002, la fiscalité de la Communauté de Communes est passée en Taxe Professionnelle Unique . La collectivité perçoit donc la totalité du produit de taxe professionnelle généré sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . Elle n'intervient plus sur les impôts dits « ménage » .

Le taux de TPU a été fixé à 9,42 % (augmentation de 2,6 % par rapport à 2003) . Ce qui a représenté pour 2004, compte tenu d'une base d'imposition prévisionnelle de 19.293.000 €, un produit fiscal attendu de 1.817.400 €, avec un montant total d'allocations compensatrices de l'Etat de 23.416 € .

Une partie de ce produit fiscal est reversé aux Communes, en 2 temps ⇒

### **❶ La dotation de compensation**

Cette dotation a représenté pour 2004, un montant total de 1.488.221,57 € .

### **❷ La dotation de solidarité**

Cette dotation a représenté pour 2004, un montant total de 395.000 € (soit + 20 % par rapport au montant reversé en 2003) .

## **LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES**

Les subventions accordées en 2004 par la Communauté de Communes ont été les suivantes ⇒

↳ Ecoles de Musique

OPUS 17	44.000,00 €
Club des Menhirs	15.700,00 €

#### ↳ Emploi

Mission Locale	16.479,00 €
P.A.E.	47.512,00 €
Mode d'Emploi pour le Chantier d'Insertion « MOD'RECUP »	5.625,00 €

#### ↳ Logement

A.D.I.L.	980,00 €
----------	----------

#### ↳ Animation / Patrimoine

Villages et Patrimoines	13.000,00 €
Pour le chantier d'insertion des Mines de la Brutz + prise en charge des frais de remontage d'une chaudière à vapeur Badcock et Wilcox, classée monument historique, selon un montant de dépenses estimé à 3.207,40 €	
Comité Vallée du Semnon	9.000,00 €
ADLC ZENITH FM	3.000,00 €
Comice Agricole de Bain	5.335,72 €

#### ↳ Tourisme

Pays d'Accueil	25.295,50 €
----------------	-------------

## **BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Ce budget concerne les opérations de construction de bâtiments pour les entreprises ainsi que les travaux d'aménagement des zones d'activités intercommunales . En 2004, les opérations relatives aux bâtiments étaient au nombre de 3 .

### ↳ **bâtiment C.B.M.**

Les travaux avaient été réalisés en 1998 par la Communauté de Communes, agissant par délégation de maîtrise d'ouvrage, pour un montant de dépenses de 37.026,05 € .

Les subventions obtenues en 1999 ont été les suivantes ⇨

- Etat (D.D.R.)	4.587,19 €
- Département	4.669,36 €

La cession devait donc avoir lieu en 2000, pour un prix de vente de 27.769,50 € H.T. . En cessation de paiement depuis février 2001, l'entreprise ne s'est toujours pas acquittée de sa dette . Ainsi, la Communauté de Communes a souhaité continuer à inscrire dans son budget, le montant de cette cession tant que le jugement n'a pas été rendu pour l'entreprise .

### ↳ **bâtiment CADECAP**

La Communauté de Communes a assuré la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 2.100 m<sup>2</sup>, implanté sur un terrain de 12.474 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, à BAIN DE BRETAGNE, pour accueillir l'entreprise CADECAP INDUSTRIE BRETAGNE .

Pour faciliter la venue de cette nouvelle entreprise créatrice de 10 emplois, il a été convenu de lui louer l'ensemble immobilier pendant 2 ans ( → d'avril 2002 à mars 2004), selon un loyer mensuel de 4.574 € H.T. . Pour cela, un bail précaire a été passé avec l'entreprise . Au terme de ces 2 ans, le bâtiment a été vendu à l'entreprise aux conditions suivantes ⇨

Terrain vendu au prix de 4,80 € H.T. le m<sup>2</sup> (soit 5,34 € H.T. – 10 % correspondant à une remise de 1 % pour chacun des 10 emplois créés)

+ prix de revient du bâtiment

+ frais inhérents à l'opération

- loyers préalablement versés

- subventions obtenues

### ↳ Atelier relais en blanc

La Communauté de Communes a engagé le programme de construction d'un bâtiment industriel destiné à la location, sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, à BAIN DE BRETAGNE .

Il s'agit d'un bâtiment d'activités de 2.541 m<sup>2</sup>, dont 2.100 m<sup>2</sup> en atelier . La construction est de type industrielle avec charpente métallique, façades en bardage bacs acier, maçonnerie de parpaings en doublage, dalle béton . La recherche de la volumétrie a été traitée simplement : il s'agit d'un parallélépipède rectangle pour l'atelier et d'un trapèze pour les bureaux .

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 762.245 € H.T. .

Il est rappelé que ce bâtiment est destiné à accueillir une entreprise venant de l'extérieur du département, non connue au moment du montage du projet . De ce fait, la Communauté de Communes bénéficie d'une aide majorée du Conseil Général, à hauteur de 230.000 € . L'opération devrait s'achever courant 2005 .

En ce qui concerne les dépenses engagées pour les zones d'activités, celles-ci se présentent ainsi ⇒

### ↳ Z.A.I. CREVIN

Une lame de déneigement a été acquise pour parer aux éventuels risques climatiques hivernaux qui pourraient bloquer la circulation des Poids Lourds sur la voirie interne notamment côté ZA de Ferchaud où sont implantées FAURECIA, CHRONOROUTE, TI GROUP AUTOMOTIV SYSTEMS et CELTIC .

Par ailleurs, il a été procédé au remplacement de l'horloge astronomique servant à l'éclairage public de la ZA de Bel Air . Enfin, divers travaux d'amélioration ont été réalisés, dont la

maintenance de l'ensemble du matériel d'éclairage public, et la pose de nouveaux panneaux de signalisation .

#### ↳ **Z.A.I. BAIN DE BRETAGNE**

Les travaux d'extension pour le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard III ont été poursuivis cette année, à hauteur de 412.049,74 € H.T., permettant ainsi la commercialisation des terrains sur cette zone .

Deux terrains situés au Nord du périmètre de ce secteur ont été acquis auprès de Mme DAVID de façon à préserver et aménager des espaces verts, ainsi qu'un bassin d'orage .

#### ↳ **Z.A.I. ERCE EN LAMEE**

Des travaux de plantation ont été réalisés sur cette zone à hauteur de 1.995,00 € H.T, ainsi que le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté .

#### ↳ **Z.A.I. PANCE**

Conformément à l'engagement qui avait été pris, la Communauté de Communes a décidé de reprendre sous sa compétence la zone artisanale de PANCE .

Cette commune avait réalisé des travaux de viabilisation et de modernisation entre 2001 et 2002, et n'a pu bénéficier des retombées fiscales de l'entreprise NOWAK installée sur la zone, car la taxe professionnelle de cette entreprise qui a connu une extension, est perçue dès lors par la Communauté de Communes .

La Communauté de Communes a donc effectué ce transfert moyennant une participation reversée à PANCE de 141.690,00 € H.T.

## BUDGET DE ZONES

Ces budgets reprennent les ventes de terrains situés en zones d'activités, et les travaux effectués pour raccorder les lots commercialisés aux réseaux principaux . A chaque zone d'activités gérée par la Communauté de Communes correspond un budget spécifique .

### ◇ Z.A.I. CREVIN

Aucune réalisation en 2004 .

### ◇ Z.A.I. BAIN

Des travaux de raccordement aux réseaux pour permettre l'implantation des entreprises T.I.B. et de l'atelier relais construit par la Communauté de Communes ont été réalisés pour un total de 3.030,67 € H.T. .

Les ventes effectivement réalisées en 2004 concernent les entreprises suivantes ⇒

O.D.S. SCI "ARC EN CIEL"	complément de terrain de 10 a 55 ca pour un prix de vente de 9.495,00 € H.T.
GARAGE CITROEN SCI "LE HAUT GAILLARD"	1 Ha 00 a 00 ca pour un prix de vente de 76.500,00 € H.T.
FROMATIS INDUSTRIES	96 a 53 ca pour un prix de vente de 56.276,99 € H.T.
FRUITERROIR	1 Ha 00 a 00 ca pour un prix de vente de 58.300,00 € H.T.
T.I.B.	complément de terrain de 34 a 44 ca pour un prix de vente de 14.154,84 € H.T.

Enfin, signalons la vente du terrain où est implantée l'entreprise ÇADECAP pour un prix de 95.192,62 € H.T. (le produit de la vente du bâtiment a, quant à lui, été enregistré sur le Budget « Développement Economique ») .

◇ **Z.A.I. ERCE**

Pour régularisation de la situation foncière, la Commune d'ERCE EN LAMEE a procédé à la cession des terrains constituant la Zone d'Activités des Ajoncs d'Or . La Communauté de Communes a donc acquis une superficie de 2 Ha 63 a 44 ca, au prix de 4.819,34 € H.T. .

◇ **Z.A.I. MESSAC**

La Communauté de Communes a acquis, auprès du CCAS de MESSAC, une parcelle de terrain de 9 Ha 82 a 40 ca, en complément des terrains composant déjà la Zone d'Activités du Clos de la Barre . Cette acquisition a été consentie pour le prix de 14.976,59 € .

◇ **Z.A.I. SAULNIERES**

Aucune intervention de la Communauté de Communes sur cette zone .

## LES ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### L'aménagement du territoire - Le développement local

↳ Parallèlement à l'Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (O.D.E.S.C.A.) qui a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du Pays des Vallons de Vilaine, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité marquer plus spécifiquement leur soutien en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité .

Ainsi, il a été décidé d'apporter une aide aux communes qui investissent dans l'immobilier lors de la création, la modernisation, la transmission ou l'extension d'activités commerciales et artisanales . Il s'agit d'une aide qui s'adresse aux communes fragiles dont la population est inférieure ou égale à 2.000 habitants . Celles-ci doivent se rendre maîtres d'ouvrage de l'opération .

Les activités éligibles à l'aide de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- ✓ Artisanat prestataire de services
- ✓ Commerces alimentaires
- ✓ Restaurant
- ✓ Café / Bar

Le taux d'intervention communautaire est de 15 % avec un montant d'investissements immobiliers plafonné à 153.000 € H.T. .

Dans ce cadre, courant 2004, la Communauté de Communes a accordé les aides suivantes ⇒

#### ➤ Commune de LA COUYERE

Objet : Travaux de rénovation suite à la réouverture du dernier commerce . Il s'agit d'un bar tabac alimentation fermé depuis février 2003 .

Coût des travaux estimé à 22.368,11 € H.T.

Subvention Communauté de Communes = 3.355 €

➤ **Commune de TEILLAY**

Objet : Acquisition et réhabilitation d'un bar restaurant fermé depuis le 20 novembre 2001 suite à une liquidation judiciaire .

Coût de l'opération estimé à 220.042 € H.T., acquisition comprise

Subvention Communauté de Communes = 22.950 €

➤ **Commune de LALLEU**

Objet : Création d'un bar alimentation tabac, représentant le dernier commerce pour la commune .

Coût des travaux estimé à 195.120 € H.T.

Subvention Communauté de Communes = 22.950 €

↪ Par ailleurs, la Communauté de Communes a confirmé son soutien formel au SIVU portant le projet d'E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) pour le Canton du SEL DE BRETAGNE . Il est prévu la création de 40 lits transférés de l'Hôpital de BAIN DE BRETAGNE vers LE SEL DE BRETAGNE, et de 40 nouveaux lits . Le gestionnaire sera en définitive l'Hôpital de BAIN, et le constructeur de l'établissement : la SA HLM « les Foyers » . L'ouverture est espérée pour septembre 2006 .

↪ Enfin, il a été créé au niveau de la Communauté de Communes, un Groupe de Travail chargé de réfléchir à une approche territoriale face à la multiplicité des projets éoliens sur le Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . Un zonage a été établi définissant les secteurs pour lesquels la Communauté de Communes se déclare favorable à l'implantation de tels projets .

3 pôles d'implantation ont été retenus :

- |                |             |
|----------------|-------------|
| 1. MESSAC      | 4 éoliennes |
| LA NOE BLANCHE | 2 éoliennes |
| PLECHATEL      | 3 éoliennes |

2. CHANTELOUP	2 éoliennes
LE PETIT FOUGERAY	3 éoliennes
3. LALLEU	4 éoliennes
TEILLAY	6 éoliennes

Par contre, le groupe de travail a déterminé les zones où il n'est pas souhaité d'implantations d'éoliennes . A savoir : le site du Tertre Gris, la Levée de PLECHATEL, la Vallée de la Vilaine, les Communes de POLIGNE, PANCE, CREVIN et LE SEL DE BRETAGNE, la Forêt de TEILLAY .

L'ensemble de ces informations ont été communiquées aux services de la DDE ayant pour mission d'élaborer la charte éolienne au niveau du département .

## **Le développement économique**

### **Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard**

La Communauté de Communes a obtenu l'autorisation de lotir le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard III (secteur Nord Ouest de la zone), par arrêté de Monsieur le Maire de BAIN DE BRETAGNE, en date du 13 mai 2004, ainsi que le certificat de viabilisation le 1<sup>er</sup> juin 2004 . Ce qui lui a permis de réaliser les travaux d'extension de voirie et réseaux, et d'envisager la vente effective des terrains .

Compte tenu des différents projets d'implantation, il a été décidé de modifier le plan de composition de ce secteur, en étendant le périmètre commercialisable . Cette modification a été adoptée de façon à prévoir, au Nord du terrain où doit être réalisée l'implantation de SUPER U, la possibilité de commercialiser 2 terrains supplémentaires d'au moins 5.000 m<sup>2</sup> chacun . Ceci a impliqué d'englober dans les surfaces commercialisables, les espaces boisés prévus à l'origine en tant qu'espaces verts réservés . Cette nouvelle configuration a entraîné une modification du dossier de lotissement pour Château Gaillard III .

Sur ce même secteur, le Cabinet LERAY & SAUVAGER a été retenu dans le cadre d'une mission complémentaire, pour préparer un dossier de demande de modification du P.O.S. validé P.L.U. de BAIN DE BRETAGNE au titre de l'enquête publique devant être réalisée conformément à la « Loi Barnier » permettant de réduire la zone non constructible du P.A.I. située le long de la RN 137, de 100 m à 75 m .

Dans le cadre des travaux de viabilisation de Château Gaillard III, le bureau d'études LC 2 S a été choisi pour assurer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier (coût de la rémunération = 1.080,00 € H.T.), et la Sté ACT a été retenue pour réaliser le contrôle des réseaux d'assainissement (coût de la prestation = 2.150,00 € H.T.) . Par ailleurs, une convention a été passée avec EDF et GDF, pour l'alimentation électrique et en gaz de l'ensemble du site .

La Communauté de Communes ayant engagé une démarche « Bretagne Qualiparc », a décidé de programmer les études suivantes pour répondre plus spécifiquement à la demande du Comité Technique Régional chargé de suivre cette procédure ⇨

- ✓ Analyse des flux de circulation devant être menée par le Bureau ARIA
- ✓ Analyse de la compatibilité des activités industrielles et commerciales susceptibles de s’implanter, devant être menée par le Bureau AXE
- ✓ Assistance à maîtrise d’ouvrage et coordination des études, devant être assurée par le Bureau ABE

Ces études constituent un préalable au dossier « Bretagne Qualiparc » de Château Gaillard .  
Le plan de financement de l’ensemble des études et travaux relatifs à l’extension du Parc d’Activités a été adopté sur la base suivante :

<b>Récapitulatif du coût d’extension du Parc d’Activités</b>
--

<b><u>I – PHASE ETUDES</u></b>	<b><u>Montant H.T.</u></b>
. Dossier de Lotissement SCP LERAY et SAUVAGER	23.000,00 €
. Dossier Loi sur l’Eau Cabinet GINGKO	3.260,00 €
. Mission d’études Bretagne Qualiparc	
ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT	12.240,00 € (requalification)
Suivi paysager des permis de construire Base 20 PC → 5 dossiers > 1 Ha – 1.200 € / unité 15 dossiers < 1 Ha - 400 € / unité	3.060,00 € (extension)
Suivi paysager des permis de construire Base 20 PC → 5 dossiers > 1 Ha – 1.200 € / unité 15 dossiers < 1 Ha - 400 € / unité	12.000,00 € (estimation)
. Etude de compatibilité des activités AXE	2.970,00 €
. Etude des flux de circulation ARIA INGENIERIE	7.200,00 €
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>63.730,00 €</b>

<b>II – PHASE TRAVAUX</b>	<b>Montant H.T.</b>
. Acquisition terrains mis en Réserve Foncière par le Conseil Général 11 Ha 18 a 07 ca	101.139,73 €
Frais de Notaire	1.178,91 €
. Déplacement ligne EDF Haute Tension	211.816,00 €
. Enfouissement ligne EDF Moyenne Tension	107.240,18 €
. Convention EDF / GDF – Alimentation électrique du P.A.I.	38.520,00 €
. Analyse de sols	454,60 €
. Marché de maîtrise d'œuvre : D.D.E.	64.740,00 €
. Mission de coordination SPS	1.080,00 €
. Marchés de travaux pour l'extension	718.378,21 €
. Frais divers liés aux marchés d'appels d'offres	2.278,71 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1.246.826,34 €</b>

<b>TOTAL GLOBAL OPERATION</b>	<b>1.310.556,34 €</b>
-------------------------------	-----------------------

<b>Plan de Financement</b>
----------------------------

<b>Etat au titre de la D.D.R.</b>	100.000,00 €
25 % (Zone 2 du Conseil Général) plafonnée à 100.000 €	
<b>Conseil Général</b>	
80 % du coût des études plafonnée à 15.300 €	15.300,00 €
30 % du coût des travaux plafonnée à 610.000 € par site (calculée sur un coût travaux excluant les frais d'acquisition de terrains provenant de la Réserve Foncière du Conseil Général : 1.144.507,70 € x 30 %)	343.350,00 €
<b>Conseil Régional</b>	
40 % du coût des études diagnostic (Missions d'études Bretagne Qualiparc – Etude de compatibilité des activités – Etude des flux de circulation) Plafond de 8.000 € par site	8.000,00 €
20 % du coût des études pré-opérationnelles (Dossier de Lotissement – Dossier Loi sur l'Eau)	5.250,00 €
10 % du coût des travaux plafonnée à 50.000 €	50.000,00 €

<b>Total aides publiques</b>	<b>521.900,00 €</b>
<b>Autofinancement Communauté de Communes</b>	<b>788.656,34 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>1.310.556,34 €</b>

Compte tenu de cet ensemble de dépenses, la Communauté de Communes a décidé de réviser les prix de vente des terrains . Ceux-ci s'échelonnent dorénavant de 11 € à 8 € H.T. le m<sup>2</sup>, selon la situation des lots vis à vis des axes routiers .

D'autre part, considérant le développement des projets d'implantation sur Château Gaillard III, un nouveau dossier de lotissement pour le secteur Château Gaillard IV a été approuvé . Il s'agit là d'une zone visant plus particulièrement les implantations artisanales, constituée de lots de plus petites dimensions .

Enfin, la Communauté de Communes a été amenée à délibérer sur la vente d'un certain nombre de terrains sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard . Il s'agit entre autre, des projets d'implantations suivants ⇒

- ◇ 10.000 m<sup>2</sup>                      CITROEN  
     Concession automobile  
     Vente prévue au prix de 7,65 € H.T. le m<sup>2</sup>
  
- ◇ 2.563 m<sup>2</sup>                        Ets GLEDEL  
     Terrain situé en contiguïté de l'implantation actuelle, en dehors  
     du périmètre du lotissement . Cette vente doit permettre à  
     l'entreprise en place, de pouvoir morceler par la suite son propre  
     terrain, et de découper un lot d'au minimum 5.000 m<sup>2</sup>  
     Vente prévue au prix de 11 € H.T. le m<sup>2</sup>

- ◇ 7.243 m<sup>2</sup> Mme BILLARD  
Pour réaliser un immeuble à usage de bureaux  
Vente prévue au prix de 11 € H.T. le m<sup>2</sup>
  
- ◇ 1.000 m<sup>2</sup> OUEST DISTRIBUTION SERVICE  
En complément de 5.000 m<sup>2</sup> déjà acquis  
Pour l'extension de l'activité en place  
Vente prévue au prix de 9 € H.T. le m<sup>2</sup>

### **Parcs d'Activités Intercommunaux de CREVIN**

La Communauté de Communes a retenu la D.D.E. pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'aménagement de voirie suivants ⇨

- ✓ Réaménagement du giratoire à l'entrée de la zone d'activités de Ferchaud
- ✓ Aménagement de plateau ralentisseurs sur la voirie interne de la zone de Ferchaud

Ces travaux ont été estimés selon un coût total de 81.000 € H.T. .

Sur le Parc d'Activités Intercommunal de Bel Air où il reste des lots à commercialiser, la Communauté de Communes s'est prononcée en faveur d'un alignement du prix des terrains, en se basant sur le prix devant être appliqué pour la zone du Clos de la Barre à MESSAC, à savoir 6,10 € H.T. le m<sup>2</sup> (au lieu de 5,34 €) .

Il a été enfin approuvé la vente d'un terrain situé sur le Parc d'Activités de Bel Air aux conditions suivantes ⇨

- ◇ 2.177 m<sup>2</sup>, au prix de 6,10 € H.T. le m<sup>2</sup>, pour l'implantation de l'entreprise GUINARD (activité de tuyauterie, soudure, chaudronnerie)

### **Zone d'Activités de POLIGNE**

Il a été approuvé la convention de servitudes pour le passage d'une canalisation de gaz, sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes, placé en réserve foncière économique . Il s'agit de la parcelle cadastrée ZP n° 90, d'une contenance de 2 Ha 56 a 20 ca .

Le passage de cette canalisation concerne une bande de 10 m répartie par rapport à son axe . Une ou plusieurs conduites de renforcement pourront être éventuellement réalisées dans cette bande .

### **Zone d'Activités du Clos de la Barre à MESSAC**

Conformément à ce qui avait été approuvé l'année précédente, une convention publique d'aménagement avec la SADIV a été signée . Cette convention concerne un programme qui prévoit dans un premier temps l'aménagement d'une zone d'activités de 3,5 Ha .

Cette zone est destinée à accueillir des activités industrielles et artisanales . Il a semblé intéressant à la Communauté de Communes d'inscrire le développement de cette zone dans une démarche qualitative afin d'améliorer son attractivité et sa compétitivité . Ainsi, il a été décidé de demander l'inscription de cette zone dans la procédure « Bretagne Qualiparc » .

### **Entretien des zones d'activités intercommunales**

Dans le cadre de la prise en charge globale du développement économique, la Communauté de Communes assure le fonctionnement et l'entretien des zones d'activités intercommunales . Ainsi, la Communauté de Communes gère elle même ces dépenses liées notamment à l'éclairage public et à l'entretien des espaces verts .

## **Nouvelle implantation de la Sté T.I.B.**

La Sté T.I.B. (Tôlerie Industrielle Bainaïse) jusqu'alors installée dans l'agglomération de BAIN DE BRETAGNE, souffrant de manque d'espaces pour développer son activité, a décidé de faire construire un nouveau bâtiment industriel sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard II, sur un terrain de 1 Ha 07 a . Elle s'est alors rapprochée de la Sté BAIL ENTREPRISE qui a accepté de financer son projet, sous forme de crédit bail immobilier .

La Communauté de Communes a été amenée à se prononcer sur cette opération, afin que l'entreprise puisse bénéficier des aides publiques et notamment de l'Etat, dans le cadre de la dotation de développement rural (D.D.R.) . Ainsi, comme le prévoit une convention tripartite, la Communauté de Communes percevra de l'Etat une subvention de 46.000 € qu'elle s'engage à reverser dans son intégralité à CREDIT BAIL .

## **Atelier relais en blanc**

Conformément aux décisions précédemment prises, la Communauté de Communes s'est engagée à construire un atelier relais de 2.445 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard II, à BAIN DE BRETAGNE . Ainsi, les travaux de construction ont pu démarrer au début du mois de septembre 2004 .

Pour cette opération, le Conseil Général a été sollicité, ainsi que l'Etat au titre de la D.D.R. . Considérant le coût de l'opération estimé à 880.000 € H.T., les subventions accordées ont été les suivantes ⇒

✓ ETAT	93.783 €
✓ Conseil Général	230.000 €

D'autre part, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec Mr LIOUVILLE, a été approuvé, compte tenu de la révision du montant prévisionnel de la construction du bâtiment (804.168,48 € H.T. au lieu de 762.245,00 e H.T.) . Ce qui entraîne un forfait de rémunération

pour l'architecte, passant de 52.594,90 € H.T. à 55.487,62 € H.T. (forfait de rémunération = 6,90 %) .

Enfin, la Communauté de Communes reste en contact avec ID 35, agence de promotion économique du département d'Ille et Vilaine, pour trouver l'entreprise qui pourrait être intéressée par la location de cet ensemble immobilier .

### **Interventions en faveur de l'emploi**

L'intervention économique de la Communauté de Communes se traduit également de façon indirecte, par le soutien qu'elle apporte au fonctionnement du Point Accueil Emploi – service de proximité créé pour les demandeurs d'emploi .

La Communauté de Communes permet aussi, par sa contribution financière, de bénéficier de la mise à disposition d'un Conseiller Technique de la Mission Locale, employée sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, sur la base d'un équivalent mi-temps . Ce Conseiller a pour charge d'accueillir et d'accompagner spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans .

Ces deux services travaillent dorénavant en partenariat avec le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, qui est ouvert depuis septembre 2002 .

## **Le logement**

### **INFORMATION - CONSEILS**

L'une des principales missions de la Communauté de Communes, dans ce domaine de compétence, repose sur l'information, le conseil auprès du particulier .

Ainsi, en partenariat avec le Conseil Général, la Communauté de Communes finance les prestations d'un architecte conseiller : Mr RENOUX, assurant des permanences au rythme de 4 vacations mensuelles (2 sur BAIN DE BRETAGNE, et 2 sur LE SEL DE BRETAGNE) . Celui-ci a pour rôle d'apporter des conseils :

- . aux élus pour l'instruction des Permis de Construire, les projets d'urbanisme, le patrimoine communal
- . aux particuliers pour leurs projets de construction et ceci le plus tôt possible dans leurs démarches
- . aux projets publics ou privés, soumis à l'avis du Service Départemental de l'Architecture, dans les sites ou secteurs protégés

De plus, à la demande de la Communauté de Communes, l'A.D.I.L. (Agence d'Information sur le Logement) assure une permanence bimensuelle d'information sur le logement, en Mairie de BAIN DE BRETAGNE . Au cours de l'année 2004, elle a accordé 319 consultations portant sur des questions juridiques qui traitaient en majorité des problèmes de rapports locatifs et d'accèsion à la propriété . Ainsi, parmi les consultants, on trouvait plus de 51 % de locataires du secteur privé .

## **O.P.A.H.**

Courant 2004, a démarré la 1<sup>ère</sup> année opérationnelle d'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

L'objectif de cette opération devant se réaliser sur une période de 3 ans vise :

la réhabilitation de 250 logements

répartis pour 1/3 en locatif (soit 75 logements dont 20 conventionnés) et 2/3 pour les propriétaires occupants (soit 175 logements)

## **LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

D'autre part, la Communauté de Communes détient comme rôle, la représentation des Communes à la négociation des dotations de financement P.L.A. (Prêt Locatif Aidé), tout en proposant une répartition équilibrée sur son territoire . Comme chaque année, son président participe à la Table Ronde de l'Habitat . Il a présenté et défendu la demande des Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon .

Il s'agit des demandes suivantes ⇨

### ➤ Programmation 2005

- |                      |  |
|----------------------|--|
| . BAIN DE BRETAGNE   | 2 collectifs de 4 logements chacun<br>Résidence de la Guédélais<br>maîtrise d'ouvrage : OPAC                                       |
| . LE SEL DE BRETAGNE | 80 logements en construction neuve (Collectif)<br>EHPAD – Foyer pour personnes âgées<br>maîtrise d'ouvrage : SA HLM « Les Foyers » |

### ➤ Programmation 2006

- |                     |  |
|---------------------|--|
| . LE PETIT FOUGERAY | 1 collectif de 6 logements<br>maîtrise d'ouvrage : SA HLM « Les Foyers » |
|---------------------|--|

Souhaitant par ailleurs dynamiser le développement du logement social locatif sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé d'attribuer une aide forfaitaire aux Communes qui s'engageraient dans de tels programmes . Cette subvention a été fixée à 2.500 € par nouveau logement créé .

De plus, il a été adopté le principe de prise en charge de la garantie d'emprunts, par substitution aux Communes, pour la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux . Cette décision s'applique pour toutes les opérations réalisées à partir de la prise de compétence de la Communauté de Communes, à savoir avril 2002 . Ainsi, pour 2004, la Communauté de Communes s'est prononcée en faveur de la garantie d'emprunts des opérations suivantes ⇨

- . Acquisition amélioration de 6 logements locatifs au SEL DE BRETAGNE
- . Construction de 4 logements locatifs sociaux à LA COUYERE
- . Construction de 6 logements locatifs sociaux à ERCE EN LAMEE

Enfin, dans le cadre de la compétence « logement », la Communauté de Communes est reconnue comme lieu unique d'enregistrement pour les demandes de logement locatif social . Par cet enregistrement répercuté au niveau du département, la personne à la recherche d'un logement, dispose de l'assurance d'une part que sa demande est effectivement prise en compte, et d'autre part, en cas d'attente anormalement longue, elle bénéficie d'un examen prioritaire . Ainsi, les Communes transmettent régulièrement à la Communauté de Communes, les dossiers de demandes de logement locatif social . Et la Communauté de Communes, par le biais du réseau Internet, enregistre l'ensemble des demandes concernant son territoire .

## **L'environnement**

### **➤ Collecte et traitement des ordures ménagères**

Au titre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages », la Communauté de Communes a confié, par délégation, la gestion de ce service et de sa déchetterie au SMICTOM du NAR .

Rappelons que le SMICTOM couvre le territoire de 5 Communautés de Communes :

Canton de GUICHEN

Pays du GRAND FOUGERAY

Pays de MAURE DE BRETAGNE

Pays de MOYENNE VILAINE ET SEMNON

Canton de PIPRIAC

Les tonnages d'ordures ménagères collectées en 2004 sur l'ensemble de ce territoire regroupant 47 Communes avec 63.849 habitants, s'élèvent à 17.746,48 tonnes . Si l'on inclue la collecte sélective en terme de verres, de journaux / magazines et d'emballages, on observe une augmentation de la collecte globale de 4,43 % par rapport à 2003 . Alors que les tonnages reçus en déchetteries restent stables (à noter cependant que c'est sur la déchetterie de BAIN DE BRETAGNE que l'apport de matériaux est le plus important) . Le coût de traitement des déchets est en constante hausse . Ce qui confirme l'intérêt des opérations de recyclage et des déchetteries . Ainsi, le coût d'une tonne d'ordures ménagères est passée de 32 € / habitant en 2001, à 46,08 € / habitant en 2004 tandis que le coût d'une tonne de matériaux recyclables est passé de 6 € / habitant à 4,25 € / habitant sur la même période . C'est pour ces raisons que le SMICTOM s'attache à engager des actions de valorisation du recyclage . Citons par exemple

sa participation aux « Recyclades » avec organisation de concours sur le territoire, édition d'un jeu de 7 familles, animations auprès des scolaires et visites de sites de recyclage .

Pour 2004, le produit de la redevance des ordures ménagères a représenté pour la Communauté de Communes, une recette de 1.297.277,79 € (montant reversé dans son intégralité au SMICTOM chargé de la gestion de ce service) . De plus, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 230.566,56 € aux frais de fonctionnement de la déchetterie de BAIN DE BRETAGNE .

### ➤ **Chantier d'insertion**

La principale vocation du chantier d'insertion concerne la création et l'entretien des chemins de randonnées . Mais son objectif vise aussi la mise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi .

En 2004, l'équipe du chantier était composée de 9 personnes embauchées via des contrats d'insertion : 5 sous contrat emploi solidarité (C.E.S.) et 4 sous contrat emploi consolidé (C.E.C.) . La moitié d'entre eux était bénéficiaire du dispositif RMI .

La moyenne d'âge sur le chantier était de 46 ans . Sur l'ensemble de l'équipe, 1 seul avait moins de 30 ans, tous les autres se situaient dans la tranche d'âge des plus de 40 ans .

Tout au long de l'année, le chantier est intervenu sur la totalité des Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon pour le débroussaillage des chemins, l'élagage et l'abattage des arbres qui sont malades ou qui paraissent dangereux, les plantations en bordure de chemins, et les aménagements en bois (entretien et réparation des panneaux d'orientation, des barrières, ...) . Son action concernant également le petit patrimoine bâti (tel que pont, four à pain, croix, fontaine, ...), il a été approuvé le principe de faire intervenir ponctuellement des artisans sur des travaux du type couverture, ferronnerie, ... que le chantier d'insertion ne peut réaliser par manque de savoir faire . Dans ce cadre, la Communauté de Communes pourra prétendre à l'aide du Conseil Général, au titre de l'action « Mise en valeur du petit patrimoine

civil » . Ainsi, une entreprise est intervenue pour la remise en état de la couverture du four à pain du PETIT FOUGERAY, le Chantier d'Insertion ayant travaillé sur la partie maçonnerie .

Par ailleurs, diverses formations ont été dispensées, dans les domaines suivants ⇨

- Taille de formation d'une haie nouvellement implantée, ½ journée de formation ayant eu lieu à CHANTELOUP en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- Formation sur la sculpture sur bois dans le cadre d'un module intitulé « Balisage intégré à son environnement », organisée par la MFR de Boeuvres (à MESSAC)
- Formation aux premiers secours suivie par 3 agents

Une formation sur « les techniques traditionnelles de couverture » initialement prévue pour 2004, a été reportée sur l'année 2005, report qui fait suite à la demande de subvention déposée auprès du Conseil Général pour la restauration du four à pain de TEILLAY . Cette formation sera prise en charge par les Compagnons Bâisseurs . Cependant, quelques agents ont déjà pu s'initier en pré visualisant le travail de l'entreprise ROUAULT (SARL de PLECHATEL) qui est intervenue en fin d'année, sur la couverture d'un four à pain au PETIT FOUGERAY .

### ➤ **Assainissement Non Collectif**

Mr COURTIGNE occupe le poste d'agent de suivi et d'assistance technique de l'Assainissement Non Collectif, il a pour missions essentielles ⇨

- ✓ L'information des particuliers sur les dispositions réglementaires, techniques et financières relatives à la mise en œuvre de l'A.N.C., soit dans le cadre de projets neufs, soit dans le cadre de réhabilitation
- ✓ L'assistance au contrôle technique de l'A.N.C. au niveau des phases de conception et de réalisation des dispositifs
- ✓ L'assistance auprès des élus pour apporter des éléments d'information et de réflexion préalables à la mise en œuvre de l'exercice du contrôle technique des dispositifs

- ✓ L'appui technique auprès des Communes et l'accompagnement dans le cadre de l'élaboration et le suivi des études de zonage d'assainissement, et des études diagnostiques
- ✓ L'aide auprès des élus à concevoir et saisir l'enjeu de ces études au niveau de leur politique environnementale

Son bilan d'activités pour l'année 2004, se traduit par les éléments quantitatifs suivants ⇒

↳ Participation à la réalisation de 7 études communales (étude de zonage et état des lieux de l'assainissement autonome) . Il s'agit des communes suivantes : BAIN DE BRETAGNE, ERCE EN LAMEE, LA NOE BLANCHE, POLIGNE, TEILLAY, LA BOSSE DE BRETAGNE et LALLEU .

↳ 150 contrôles de conception des dispositifs d'après les études de filière (soit augmentation de 18 % par rapport à 2003)

↳ 108 contrôles de réalisation des travaux (soit augmentation de 44 % par rapport à 2003)

## ➤ **Contrat Eau Paysage Environnement**

Le 13 octobre 2000, la Communauté de Communes a signé avec le Département d'Ille et Vilaine, un Contrat Eau Paysage Environnement (C.E.P.E.).

Après une étude diagnostique environnementale réalisée courant 2001 / 2002 sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon, la phase opérationnelle a été effective dès 2003 .

Ainsi, au cours de l'année 2004, les actions suivantes ont été engagées ⇒

- Développement des schémas d'aménagement et de gestion du bocage : diagnostic sur les communes de MESSAC et LA NOE BLANCHE

- Développement d'un sentier d'interprétation sur le site du Tertre Gris : travail de préparation sur les thèmes et types de supports à utiliser pour l'aménagement du sentier
- Information et sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités : mise en place de formations pour le personnel technique communal, et démonstrations de matériel ; information auprès du grand public et des scolaires avec la réalisation de livrets et acquisition d'une exposition ; recrutement d'un chargé de mission spécifique pour aider les communes à élaborer leurs schémas de désherbage
- Organisation d'une collecte de films plastiques agricoles, du 4 au 8 octobre 2004 : 35 tonnes de bâches d'ensilage et d'enrubannage ont été collectées, soit près de 50 % des bâches produites en 2004 . Ceci a permis d'obtenir 22 tonnes de plastique recyclé .
- Diagnostic territorial de gestion de l'azote et du phosphore : mise en œuvre de sessions de formation gratuites pour les agriculteurs

Il est rappelé que l'animation et le suivi des opérations C.E.P.E. sont assurés par Mr BOUE, chargé de mission « Environnement » employé au niveau du Pays des Vallons de Vilaine . Il suit ainsi en parallèle le C.E.P.E. de la Communauté de Communes du Canton de Guichen .

## **Le Tourisme**

Dans la continuité de ce qui avait été décidé précédemment, l'activité « tourisme » de la Communauté de Communes a tourné autour de 3 principaux projets pour l'année 2004 . Il s'agit de ⇨

- Musée « Eugène AULNETTE » du SEL DE BRETAGNE
- Planétarium de LA COUYERE
- Site des Mines de la Brutz de TEILLAY

Un nouveau projet a toutefois été validé . Celui-ci concerne l'aménagement d'une halte nautique sur le site de la Plage, à PLECHATEL .

### **↳ Le Musée « Eugène AULNETTE » du SEL DE BRETAGNE**

Il est rappelé que la Communauté de Communes a acquis une maison d'habitation sur la Commune du SEL DE BRETAGNE, à des fins d'aménagement du futur musée « Eugène AULNETTE », sculpteur né dans cette Commune ayant participé au développement local associatif et culturel . Courant 2004, la Communauté de Communes a validé le projet d'aménagement du bâtiment présenté par Mr LELU, architecte : il s'agit de mettre en valeur un bâtiment en pierres apparentes, avec respect des ouvertures existantes et choix de matériaux traditionnels . Au rez-de-chaussée, il est prévu un espace accueil et une salle d'exposition de 41,65 m<sup>2</sup> et à l'étage une autre salle d'exposition de 41,25 m<sup>2</sup> + un autres espace complémentaire de 9,65 m<sup>2</sup> d'exposition possible sur mezzanine . Sur un coût de programme estimé à 225.000 € H.T., l'aide Européenne, le Conseil Général et le Conseil Régional ont été sollicités à hauteur de 80 % .

### **↳ le Planétarium de LA COUYERE**

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'observatoire de LA COUYERE que la Commune avait pris en charge en 2000 . Il s'agissait alors d'un projet de création d'un site d'observation astronomique élaboré en collaboration avec la Société d'Astronomie Rennaise (S.A.R.) . Le

planétarium sur le site de l'observatoire constitue donc un complément pour mener à bien de nombreuses activités à caractère pédagogique . Le projet comprend :

- Un bâtiment de 12 m sur 12 m permettant d'accueillir le public et de réaliser des expositions
- Dans ce bâtiment sera construit un planétarium constitué d'une coupole écran de 5 m de diamètre sur laquelle un projecteur astronomique projettera : le ciel étoilé, le soleil, les étoiles, les planètes, la lune, ...
- Un parking d'environ 26 places de stationnement aménagé et paysager

Cet équipement sera mis à disposition de la S.A.R. qui s'est engagée à assurer, par voie de convention, l'animation du site et l'accueil du public .

Le coût de ce projet a été estimé à un total de 289.660,00 € H.T. . Les aides publiques du Conseil Général et de l'Etat (au titre de la D.D.R.) ont été sollicitées à hauteur de 80 % .

#### **↳ Le site des Mines de la Brutz, à TEILLAY**

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'amélioration du bâtiment du site des Mines de la Brutz, notamment en ce qui concerne la réfection de la toiture et des fenêtres , et l'isolation des murs et plafonds . Le montant de travaux pris en charge par la Communauté de Communes a été arrêté à 10.726,96 € H.T. . Un financement est prévu sur les opérations « Tourisme » du Pays des Vallons de Vilaine, sur une enveloppe provenant du Conseil Général de 8.400 € .

#### **↳ La halte nautique de PLECHATEL**

Ce projet de halte nautique envisagé sur PLECHATEL, émane d'une réflexion globale menée à l'échelle du Pays des Vallons de Vilaine, au titre du développement du tourisme fluvial sur le territoire du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . Il est envisagé sur le site de la Plage . Les parcelles appartenant à la Commune et faisant l'objet du projet d'équipement, ne disposent actuellement d'aucun aménagement . Se trouve toutefois à proximité, le café restaurant « La Plage » . D'autre part, plusieurs chemins de randonnées et points de vue surplombant la Vilaine, sont accessibles à partir de ce site .

Le contenu du projet d'aménagement se présente ainsi ⇨

- Un ponton de 14 m environ avec passerelle d'accès et bornes mixtes eau / électricité
- Une cale de mise à l'eau pour faciliter l'embarquement et le débarquement de canoës kayaks
- Des sanitaires avec point d'eau
- Un ensemble de tables de pique nique
- Un aménagement paysager
- Des panneaux d'informations complets

Pour l'heure, la Communauté de Communes a décidé d'engager différentes études de faisabilité . Dans un premier temps, le bureau LITHOLOGIC a été retenu pour réaliser une étude bathymétrique (ce qui permettra de définir si la profondeur de la Vilaine sur le site est suffisant pour réaliser un tel aménagement) .

#### **↳ Partenariat avec le Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne**

Dans le cadre d'un partenariat Pays d'Accueil Touristique des Portes de Bretagne / Pays des Vallons de Vilaine, il a été décidé de recruter pour une durée de 1 an, un chargé de mission « développement touristique » dont la mission concerne d'une part le développement du tourisme fluvial sur le Pays des Vallons de Vilaine, et d'autre part la signalétique touristique des Portes de Bretagne . A ce titre, il est prévu que la Communauté de Communes participe financièrement à hauteur de 8.940 € .

#### **↳ Développement des chemins de randonnées**

La Communauté de Communes a passé une convention avec le Conseil Général, pour assurer l'entretien des chemins de randonnées inscrits au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) qui représentent un linéaire de plus de 200 km . Ainsi, est-elle amenée à donner son avis sur tout nouveau projet d'inscription de chemins de randonnées établi à la demande des Communes . En 2004, la Communauté de Communes s'est prononcée en faveur des nouvelles inscriptions de chemins sur les Communes de : LE SEL DE BRETAGNE, LE PETIT FOUGERAY, LA BOSSE DE BRETAGNE, TEILLAY, TRESBOEUF, LA COUYERE .

## **Actions diverses**

### **➤ Les espaces multimédia**

L'ouverture des premiers espaces multimédia a été effective en septembre 2002 . Ils sont répartis dans les Communes suivantes : BAIN DE BRETAGNE, LE SEL DE BRETAGNE, MESSAC, et PLECHATEL .

Chacun de ces sites est équipé de matériel informatique acquis par la Communauté de Communes qui a pu bénéficier des aides de La Région Bretagne, au titre du dispositif « Cybercommunes » .

Mme Angélique ROBERT anime l'ensemble de ces espaces, secondée par des bénévoles qui assurent des permanences d'accueil (ces bénévoles représentent une équipe d'une trentaine de personnes particulièrement motivées, réparties sur les espaces) . Des ateliers thématiques sont organisés, des sessions d'initiation informatique pour le personnel des Mairies, ainsi que des ouvertures aux jeunes pour des jeux en réseaux .

Un journal « l'@robase », bimensuel, présente les activités et la vie des espaces multimédia . Des portes ouvertes ont eu lieu, notamment pour fêter l'inauguration de ces lieux conviviaux .

La fréquentation des espaces multimédia se base sur le principe d'adhésion annuelle de la part des usagers, à hauteur de 24 € par famille . En 2004, il a été comptabilisé 150 familles adhérentes .

Enfin, un cinquième espace multimédia a ouvert ses portes en début d'année 2004 : il s'agit de CREVIN .

## ➤ **Le Point Information Jeunesse**

En septembre 2002, a eu lieu l'ouverture du Point Information Jeunesse à BAIN DE BRETAGNE . Ce P.I.J. a pour objectif premier de favoriser l'accès à l'information du plus grand nombre de jeunes . C'est la Commune de BAIN qui met à disposition de la Communauté de Communes, un local spécifique installé à côté de la Maison des Jeunes Communale et de la Cybercommune .

Melle Marie-Gaëlle BERNARD, assure l'animation du P.I.J., sur la base d'un mi-temps . Le mi-temps complémentaire étant consacré au volet « communication » de la Communauté de Communes . Elle a été à l'initiative de la mise en place, en 2004, d'un fonds de soutien aux projets des jeunes (F.I.S.P.) . Il s'agit d'encourager et de soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent animer leur territoire . Ce type d'opération vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans le cadre de la réalisation d'un projet, quel que soit le domaine, à condition que l'initiative s'inscrive dans une démarche de dynamique locale .

Concrètement, cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans inclus, qui peuvent agir seuls ou en groupe, mais doivent impérativement résider sur l'une des 17 communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon . D'autre part, les projets mis en place doivent avoir une retombée sur le territoire de la Communauté de Communes (exposition, concert, réunion, débat, ...) . L'aide n'excède pas 300 € par dossier de projet . En 2004, 6 demandes ont été accordées pour un montant total d'aides versées de 1.250 € .

Soulignons enfin que sur cette action, la D.D.J.S. et le Crédit Agricole sont partenaires financiers en apportant, par voie de conventionnement, un abondement à ce fonds .

## ➤ **La communication**

La publication du magazine de la Communauté de Communes « 17 Com'Une » est passée à une fréquence de 2 numéros par an . Melle BERNARD en assure la conception et la rédaction de la plupart des articles . Elle travaille avec l'agence PONCTUATION pour la mise en page .

D'autre part, en fin d'année, a eu lieu la mise en ligne du site Internet de la Communauté de Communes hébergé sous le portail du Pays des Vallons de Vilaine . Ce portail permet d'afficher la complémentarité entre trois niveaux d'entités que sont le Pays, les Communautés de Communes et les 25 Communes constituant le Pays . L'adresse du site est la suivante : [www.moyennevilaine-semnon.fr](http://www.moyennevilaine-semnon.fr) . Les différentes compétences et les projets de la Communauté de Communes y sont déclinés . On peut y trouver les annuaires des entreprises, des associations, des élus, et une information sur la vie pratique du territoire .

Pour assurer la mise à jour régulière de ce site complet, des référents ont été désignés dans chaque Commune . Ils ont bénéficié d'une formation spécifique quant à la mise en application des mises à jour directes sur le site .

Signalons enfin, qu'il est possible de télécharger différents documents se rapportant à la Communauté de Communes tels que : les statuts, les rapports d'activités, les comptes rendus des réunions de Conseil, le magazine d'informations, ...

### ➤ **La formation pour le personnel des Communes**

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche partenariale avec le C.N.F.P.T., pour mettre en place au niveau local, des formations en faveur du personnel communal . Après avoir effectué un recensement auprès des Communes quant aux besoins en formation espérés par les agents et les élus, il a été décidé de mettre en œuvre en 2004 les trois types de formations suivants ⇨

- Mise en application des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics, pour la filière administrative : 21 personnes ont suivi cette journée de formation
- Utilisation des produits phytosanitaires, information sur les techniques alternatives et mise en place d'un plan de désherbage, pour la filière technique : 14 personnes ont participé à 3 journées de formation s'inscrivant également dans le cadre du programme C.E.P.E. de la Communauté de Communes
- Accueil et accompagnement des enfants sur le temps périscolaire, pour la filière sociale : 2 groupes de 15 personnes ont participé chacun à 3 journées de formation

Cette action qui a connu un franc succès auprès des participants, sera renouvelée pour les prochaines années, en proposant de nouveaux thèmes . Il a par ailleurs été relevé l'intérêt d'une telle démarche qui permet de créer des liens entre les agents communaux et de confronter leurs expériences professionnelles .

